



Faculté de Droit,  
Sciences économiques  
& de gestion

Le Mans Université

Mesdames, Messieurs, Chers étudiants,

Bienvenue à la faculté de droit de l'université du Mans,

Afin de bien préparer votre rentrée le **31 août** prochain, nous vous demandons de lire attentivement l'intégralité de ce document. Vous y trouverez :

- une note d'information relative à la rentrée, au Coronavirus et aux consignes sanitaires
- les horaires provisoires de la journée de rentrée
- une note d'information relative aux téléphones et ordinateurs portables
- des consignes pour rédiger vos courriels aux enseignants
- le programme de préparation avec les lectures et conseils pour vos cours de première année de licence,

Nous vous souhaitons un très bon été,

L'équipe enseignante



## NOTE D'INFORMATION SUR LES CONSIGNES SANITAIRES - CORONAVIRUS

RENTREE UNIVERSITAIRE 2020 - 31 AOUT 2020

Trois scénarios sont envisageables pour la rentrée 2020, ainsi que pour tout le semestre, la situation pouvant évoluer en cours d'année.

1. *Premier scénario : les consignes données aujourd'hui par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas modifiées. **SCÉNARIO PRIVILÉGIÉ A CE JOUR***

Dans ce cas, les L1 (première année) seront divisés en deux groupes A et B. **Les groupes alterneront les enseignements de cours magistraux en « présentiel » et en « distanciel », par bloc de cours, afin que tous les étudiants puissent bénéficier, toutes les deux séances de cours, d'un enseignement sur le site de l'université, plus humain, et de pouvoir assister à un enseignement en présence de l'enseignant.**

**Les enseignements de Travaux Dirigés, qui commenceront la semaine du 14 septembre, seront tous réalisés sur le site de l'université, en présentiel, sauf en ce qui concerne les Travaux Dirigés (TD) d'IPURE (projet individuel en langue française) et d'Informatique.**

**Le groupe A est composé des étudiants dont la première lettre du patronyme est comprise entre A et I. Le groupe B est composé des étudiants dont la première lettre du patronyme est comprise entre J et Z.**

**Il n'y aura pas de corrélation entre les groupes de CM « A » et « B », et les groupes de TD. L'étudiant aura donc une double identification : son groupe de CM d'appartenance (A ou B), et son numéro de groupe de TD (de 1 à 15).**

Pour permettre aux groupes A et B d'avoir cours en alternance, les étudiants seront conviés en présentiel pour des CM exclusivement sur certaines journées différentes de celles des étudiants de l'autre groupe, tout en garantissant des CM en présentiel chaque semaine. Afin d'identifier précisément son planning et les modalités retenues (présentiel ou distanciel), **les étudiants devront nécessairement consulter deux documents : l'emploi du temps en ligne sur l'ENT, et un document complémentaire mis en ligne sur la page actualité de la Faculté à la fin de chaque semaine pour la semaine suivante**, précisant à chaque demi-groupe, A et B, les modalités d'enseignement des CM sur une semaine donnée (chacun des créneaux de CM sera reporté avec un code vert pour présentiel et jaune pour EAD).

Des consignes sanitaires très strictes devront être respectées : sens de circulation, **port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'établissement, en intérieur comme en extérieur**, sortie échelonnée des étudiants, interdiction des attroupements dans les bâtiments, limitation dans l'utilisation des espaces communs.

L'enseignement à distance prendra plusieurs formes. Dans la mesure du possible, tous les cours magistraux seront filmés et retransmis en direct. Des informations plus précises vous seront données le jour de la rentrée.

*2. Deuxième scénario : Les consignes données aujourd'hui par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont assouplies.*

Les cours auront lieu normalement avec tous les étudiants : il n'y aura aucun enseignement à distance, mais les règles sanitaires continueront de s'appliquer (port du masque, etc. – cf. ci-dessus).

*3. Troisième scénario : La situation sanitaire contraint l'université à fermer ses locaux.*

Tous les enseignements auront lieu à distance selon des modalités qui vous seront communiquées plus tard.

Lorsque les enseignements ont lieu à distance, ils apparaissent sur l'emploi du temps des étudiants (cf. modalités exposées ci-dessus). Chaque étudiant est donc invité à utiliser les supports transmis aux horaires prévus, pour rythmer la semaine de travail.

Aucun cours n'est supprimé, aucun enseignement n'est mis de côté : le programme est suivi normalement, de même que les évaluations se poursuivent selon le rythme habituel.

L'expérience que nous avons pu mener au printemps dernier a montré que l'enseignement à distance s'est très bien déroulé, même s'il ne pourra jamais remplacer l'enseignement en présentiel. La présence physique des étudiants comme celle de l'enseignant permet incontestablement un enseignement de bien meilleure qualité.

**Pour cette raison, sauf consignes sanitaires l'interdisant, la présence à tous les cours est très fortement conseillée, et obligatoire à tous les TD.** Toutefois, pour les étudiants boursiers, seules les absences en TD seront sanctionnées par le CROUS. Des aménagements de scolarité peuvent être sollicités sur présentation d'un contrat de travail au service de la scolarité.



## **HORAIRES DE RENTRÉE (PROVISOIRES)**

Les horaires de rentrée vous sont ici donnés à titre indicatif.

9h00 : rentrée solennelle pour le premier groupe d'étudiants à l'amphithéâtre Garnier<sup>1</sup>

9h45 : sortie de l'amphithéâtre du premier groupe

10h15 : rentrée solennelle pour le deuxième groupe d'étudiants à l'amphithéâtre Garnier

11h00 : sortie de l'amphithéâtre du deuxième groupe

14h00 - 17 h00 : Premier cours de l'année (Introduction historique au droit), en amphithéâtre Garnier.

---

<sup>1</sup> Cf. plan de l'université du Mans (à côté de la cité U Bartholdi).



## NOTE D'INFORMATION SUR LES TÉLÉPHONES ET ORDINATEURS PORTABLES

**Pour les examens, les téléphones portables doivent impérativement être rangés dans les sacs, sauf consignes spécifiques de l'enseignant. Il est aussi interdit de poser son téléphone sur la table, même éteint.**

**L'acquisition d'un ordinateur portable pour la rentrée universitaire n'est pas une obligation, certains enseignants interdisant l'usage des ordinateurs en cours. De même, la consultation des téléphones portables pendant les enseignements est prohibée.**

Nous vous conseillons de venir en cours et en séances de travaux dirigés avec un cahier ou des feuilles, et de prendre vos notes à la main.

Une étude scientifique réalisée à l'Université de Princeton et de Californie<sup>2</sup>, a montré comment les étudiants qui utilisent un ordinateur portable retiennent moins bien et moins vite les connaissances transmises pendant les cours que ceux qui prennent leurs notes à la main. Cette étude a révélé l'influence négative de l'utilisation d'un ordinateur portable en cours, et cela même lorsque la connexion Internet est coupée. Si le clavier permet de retranscrire plus de contenu, il s'avère préjudiciable en matière d'apprentissage et de conceptualisation. Quand l'étudiant retranscrit le cours sur un clavier, il est concentré sur la retranscription du cours, et non sur le contenu du cours qui est en train d'être professé. La prise de note implique une attention nécessaire à ce contenu, une mémorisation et un ordonnancement des éléments du cours.

Nous vous informons que certains enseignants interdisent l'utilisation de l'ordinateur pendant leurs cours ou leurs travaux dirigés.

En revanche, et au regard de la situation sanitaire traversée cette année, la possession d'un ordinateur fixe ou portable à son domicile sera indispensable, notamment si les consignes sanitaires nous imposent un enseignement partiellement à distance. Les étudiants qui n'auront pas cet équipement à la rentrée doivent impérativement alerter le pôle ressource numérique de l'université, afin qu'une solution de prêt de matériel soit mise en place : [prn@univ-lemans.fr](mailto:prn@univ-lemans.fr)

---

<sup>2</sup> Pam A. MUELLER, Daniel M. OPPENHEIMER, « The pen is mightier than the keyboard: Advantages of Longhand Over Laptop Note Taking », *PSS*, Princeton University and University of California, Los Angeles, 2014.



## CONSIGNES POUR RÉDIGER UN COURRIEL

Lorsque vous rédigez un courriel à destination d'un enseignant ou du personnel administratif, vous respecterez impérativement ces consignes. Votre courriel ne sera pas lu si vous les négligez.

1. Commencez votre message par : *Madame, Monsieur*  
S'il s'agit d'un professeur, par : *Madame le Professeur (OU) Monsieur le Professeur,*
2. Soignez la rédaction de votre message : vos phrases doivent avoir un sens. Relisez-les plusieurs fois. Les courriels contenant des fautes d'orthographe ne seront pas lus, ou vous seront parfois renvoyés pour que vous les corrigiez.
3. Ajoutez la formule de politesse de rigueur, à savoir, au minimum « *Respectueusement* ».
4. Signez

### Important :

- Ne nous écrivez pas à la légère : il est interdit de nous envoyer un courriel le jour d'un cours car vous pouvez alors venir voir l'enseignant avant ou après le cours (sauf absence justifiée).
- Laissez-nous le temps de vous répondre. Ne nous sollicitez pas une seconde fois avant d'avoir attendu une semaine.
- Veillez à bien identifier le destinataire de votre message.
- Ne sollicitez pas vos enseignants pour des questions d'ordre administratif, le personnel administratif de l'université est là pour vous renseigner sur les questions de cet ordre.



## CONSIGNES PROPRES A CHAQUE ENSEIGNEMENT ET LISTES DE LECTURE

### **Pour préparer l'UE<sup>3</sup> de Droit constitutionnel**

Lire l'ouvrage suivant : P. BODINEAU et M. VERPEAUX, *Histoire constitutionnelle de la France*, PUF, coll. Que sais-je ?, 6e éd., mars 2020.

### **Pour préparer l'UE d'Introduction historique au droit**

Avoir lu un livre sur l'Histoire de France (de J.-C. PETITFILS, de J. BAINVILLE, de G. DUBY, de CARPENTIER et LEBRUN, etc.) ou sur l'Histoire de l'Occident (J. DUCHE, etc.).

*Pour aller plus loin*

Vous pouvez déjà feuilleter un ouvrage d'*Introduction historique au droit* : J.-L. THIREAU (Champs-Flammarion), J.-M. CARBASSE (PUF), C. LOVISI (Daloz), J. GAUDEMET et B. BASDEVANT-GAUDEMET (LGDJ), ou encore A. CASTALDO et Y. MAUSEN (Daloz).

*NB : Les ordinateurs sont interdits pendant ce cours. Prise de note manuscrite.*

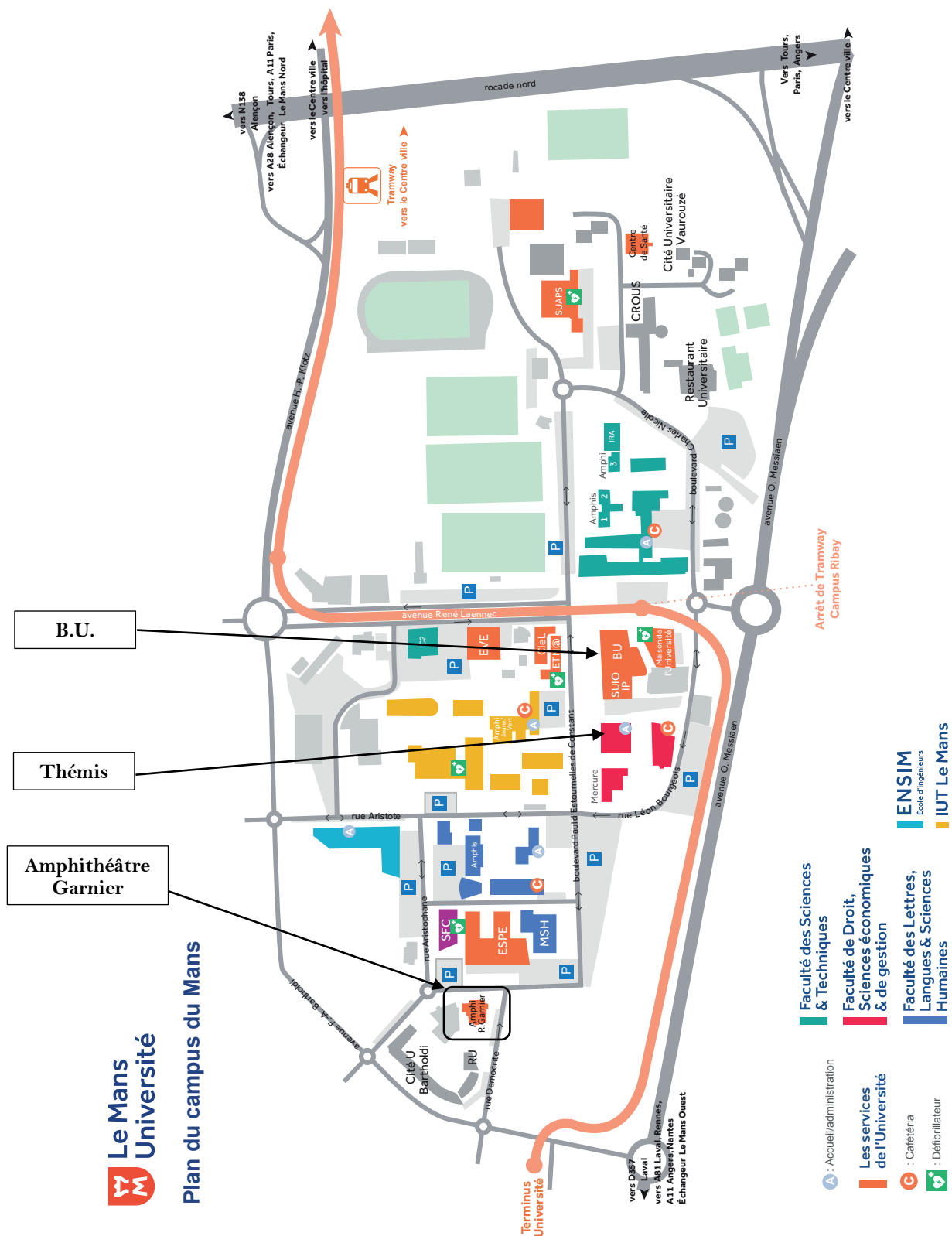
### **Pour préparer l'UE de Droit de la famille**

Il convient de maîtriser parfaitement le cours d'Introduction au droit du premier semestre.

*Pour les autres UE, tous les éléments bibliographiques, méthodologiques et pédagogiques vous seront communiqués lors du premier cours.*

---

<sup>3</sup> UE : Unité d'Enseignement



Vous trouverez, dans le bâtiment « Thémis » de la Faculté de Droit, d'économie et de gestion, les services administratifs suivants pour vous renseigner :

- **Angle 1 (Angle jaune): Direction administrative et facultaire**
- **Angle 2 (Angle vert) : Service des examens et des emplois du temps**
- **Angle 3 (Angle bleu) : Service scolarité, gestion administrative et stages**
- **Angle 4 (Angle rouge) : Accueil – reprographie**



## **Visites à la Bibliothèque universitaire (B.U.)**

En raison du protocole sanitaire en vigueur, **la bibliothèque universitaire adapte son dispositif de visites destinées aux nouveaux étudiants** pour leur permettre de découvrir leur BU à la Rentrée. Les habituelles visites en groupe sont remplacées par des visites individuelles ou en binôme sur rendez-vous.

### **Le dispositif :**

Des visites ludiques et autonomes d'une durée de 30 min ; sur tablette prêtée par la BU en échange de la carte Pass'Sup OU avec le matériel de l'étudiant (I phone 6 ou + /smartphone sous Android version 5.1 ou plus)

### **Dates :**

Du 31 août au 18 septembre / Du lundi au vendredi de 10h à 16h

### **Comment :**

Seul ou en binôme / Inscription des étudiants sur "Affluences" avec une adresse mail universitaire. Accès à Affluences sur le site de la BU de l'université du Mans.

Contact : [mona.lira@univ-lemans.fr](mailto:mona.lira@univ-lemans.fr), pour toute information complémentaire.